



Prud homme et redressement judiciaire

Par **valye**, le **06/12/2012** à **10:38**

Bonjour, depuis deux ans je me bat contre mon employeur pour non paiements des congés payés, non présentation des fiches de paies etc... Les prud hommes l'ont condamnés à me verser 17000 euros plus 50 euros d'astreinte par jour tant qu'il ne m'aura pas fourni les papiers et on a décidé de mon licenciement sans faute grave. Après avoir obtenu la Grosse mon avocat a donc fait parvenir mon dossier à un huissier afin de procéder à l'exécution du verdict. Or hier mon huissier m'a prévenu par mail qu'ils avaient renvoyé mon dossier à mon avocat car mon employeur était en procédure de redressement judiciaire !!! Alors dites-moi que je n'ai pas fait tout ceci pour rien et attendu 2 années pour rien!! Que va-t-il se passer pour moi et combien de temps encore devrais-je attendre? Je suis au bout du rouleau de cette attente et en plus personne du bureau de mon avocat ne daigne me tenir au courant c'est moi qui suis obligé de les "harceler" pour avoir des nouvelles par mail. Merci de m'aider.